

REPUBLIQUE FRANCAISE

P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L



Séance du Conseil Municipal

Mercredi 26 février 2020

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Hélène GENTE
Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à M. Henri RICARD
Mme Mireille BREMOND a donné procuration à Mme Régine LEMAITRE
M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI
Mme Valentine HENTIC a donné pouvoir à M. Christian BRONDOLIN
Mme MClaude POUZOL a donné procuration à M. Bruno LAQUAY
M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Fernand LEGIER
M.JPierre CHABERT a donné procuration Mme Paula EIDENWEIL
M.Philippe PIGNET a donné procuration à Mme Nadine POURCIN

Absent et excusé sans procuration :

M. Régis ARMENICO

M. Antoine ALLEGRINI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2020 ;

Aucun débat

Rapport n°1 Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie de Salon de Provence a remis à fin d'approbation du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 21 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Approuve le Compte de Gestion 2019 dressé par le receveur

Rapport n°2 : Compte Administratif 2019

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité pour l'année 2019. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

**Mme le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote + procuration Ghislaine GUY modifié 18/06/2020*

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 19 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Désigne Antoine ALLEGRINI, président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2019 présenté par Madame le Maire ;

Approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal en l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retirée, n'a pas pris part au vote ;

Constate les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs

Rapport n°3 : Reprise et Affectation des résultats

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif.

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 21 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Couvre le besoin de financement de la section investissement en affectant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de **2 539 252,49€**.

Maintient par conséquent, le surplus du résultat de fonctionnement 2019 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », augmenté de l'excédent du budget de la Caisse des Ecoles, pour un montant de **4 737 704,35€**.

Inscrit l'ensemble de ces montants au budget primitif 2020 ainsi que le détail des restes à réaliser.

Rapport n°4 : Vote du BP 2020

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Dans tous les cas, il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation (art L1612-8 du CGCT), 30 avril les années de renouvellement de mandat.

J REILLE demande si le projet rue F Pauriol porte sur 2 logements et 1 commerce ?

Mme le Maire précise qu'il s'agit de 2 locaux commerciaux et d'1 logement

Vote à la Majorité,

Par 21 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Approuve le budget primitif 2020 pour le montant total de dépenses et de recettes suivant :

- Section de fonctionnement : 12 635 826.35 €
- Section d'investissement : 12 947 253.57 €

Rapport n°5 : Mise à jour des AP/CP

Il s'agit d'ajuster les crédits de paiement aux inscriptions budgétaires pour l'année 2020.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 21 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Révisé les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapport n°6 : Admission en non valeurs

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou disparition des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...) poursuites par voie d'huissier de justice et, au vu d'un procès-verbal de carence.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 28 voix pour :

Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précités ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **3 520,30 €** ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 65 - compte 6541 « admissions en non-valeur » du budget de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces dossiers

Rapport n°7 : Taux d'imposition des taxes directes 2020

Les collectivités territoriales à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour :

Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Vote les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2020

Rapport n°8 : Révision des loyers communaux

Au quatrième trimestre 2019, l'indice de référence des loyers s'établit à 130,26 soit une augmentation de + 0,95 %.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Valide le taux des loyers communaux aux montants fixés conformément à l'IRL ;

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

Rapport n°9 : Subventions aux associations

Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales, d'établissements publics.

Mme le Maire fait un aparté sur les mesures d'information relatives au Coronavirus en rapport au voyage scolaire. M le premier Ministre a adressé une lettre aux collectivités. Fiche de transmission au service éducation, directrice crèche, foyer, personnel.

D FARRO demande à combien s'élèvent les subventions des associations hors convention d'objectifs

Mme le Maire répond qu'il faut tenir compte de l'aide logistique apportée aux associations : mise à disposition gratuite des salles et des équipements, pas de frais de charge (eau, électricité), pas toutes les communes font ainsi. Ces avantages se rajoute indirectement à la subvention.

A ALLEGRINI les subventions accordées sont satisfaisantes pour les associations car peu ou pas d'association ont recours à d'autres partenaires (Région, Département)

*Mme Régine LEMAITRE quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

*M Philippe PIGNET étant absent

Vote à la Majorité

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN).

Par 1 Abstention : Michel MARTIN,

Approuver le montant et la répartition des subventions municipales présentées ;

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2020 sur l'article 6574 pour le fonctionnement et à l'article 6745 pour les subventions exceptionnelles ;

Rapport n°10 : Subvention et convention d'objectif Office de Tourisme

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 euros.

*Mme Virginie ARTERO quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

*M Claude MARTINELLI étant absent

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI, Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Approuve le montant de 101 500 € de subvention pour l'année 2020 ;

Approuve la Convention d'Objectif présentée ;

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019 sur l'article 6574.

Rapport n°11 : Subvention et convention d'objectif à la Crèche les Auceau

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 euros.

*Mme Emmanuelle AZARD quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

*M Claude MARTINELLI étant absent

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 25 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI, Éric BRUCHET, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Approuve le montant de 110 000€ de subvention pour l'année 2020 ;

Approuve la Convention d'Objectif présentée ;

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019 sur l'article 6574.

Rapport n°12 : Subvention et convention d'objectif Vivons Ensemble

Le décret du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, prévoit la signature d'une convention à passer avec toute association qui reçoit une subvention municipale supérieure à 23 000 euros.

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude

POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 1 Abstention : Michel MARTIN

Approuve le montant de 87 000 € de subvention pour l'année 2020 ;

Approuve la Convention d'Objectif présentée ;

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2019 sur l'article 6574.

Rapport n°13 : Emplois saisonniers – Année 2020

Chaque année, pendant la période estivale, la commune de Mallemort constate des besoins saisonniers, de par l'accroissement de certaines activités (gestion de la piscine et des animations principalement) et les congés des agents permanents.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Autorise Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour les besoins saisonniers

Rapport n°14 : Protocole de mise à disposition de données géographiques avec TomTom

La société TomTom propose de mettre à jour les données géographiques de la commune par la signature d'un protocole.

P EIDENWEIL demande qui est représenté par x sur la convention protocole ?

A MOTOT répond qu'il s'agit bien sur de la commune

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Rapport n°15 : Convention Orange – Travaux rue J Curie

A l'occasion des travaux sur l'avenue J. Curie entre la rd7n (rond point Mille bouquets) et l'intersection avec l'avenue du Général de Gaulle, le déplacement des réseaux de télécommunication ORANGE s'avère indispensable.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Accepte la réalisation des travaux de déplacement des réseaux de communication,

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ORANGE ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Rapport n°16 : Autorisation de travaux au bâtiment du Vergon

La commune souhaite mettre à disposition une partie du bâtiment situé au domaine du Vergon au Syndicat à Vocation Unique (SIVU) « Collines- Durance ».

En application du code de l'urbanisme ce projet est soumis à autorisation de travaux pour la partie accueil du public.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Autorise Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune une d'autorisation d'urbanisme afin d'aménager les locaux du SIVU au bâtiment du Vergon.

Rapport n°17 : Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération façade

Une opération façade dans le haut du village a été engagée par délibération du conseil municipal en date du 31 janvier 2018.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 28 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration MClaude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT), Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Approuve le versement d'une subvention de 7 500€ à Mme LECLERCQ Christelle, sis 12 rue Raymond Jullian à Mallemort au titre de l'opération façade,

Impute la dépense pour la subvention de l'opération façade centre-ville sur les crédits ouverts au budget 2020 de la commune, chapitre 6557.

Rapport n°18 : Délibération rectificative

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération N°2019_71_SG en date du 10 juillet 2019 au niveau du montant d'acquisition.

Aucun débat

Vote à la Majorité

Par 22 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Ghislaine GUY), Antoine ALLEGRINI (+ procuration Claude MARTINELLI), Éric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Fernand LEGIER (+ procuration Vincent DAVAL), Christian BRONDOLIN (+ procuration Valentine HENTIC), Virginie ARTERO, Bruno LAQUAY (+procuration M.Claude POUZOL), Henri RICARD (+procuration Françoise CHEROUTE), Mauricette AGIER, Régine LEMAITRE (+procuration Mireille BREMOND), Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Nadine POURCIN (+procuration Philippe PIGNET).

Par 6 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Paula EIDENWEIL (+procuration JPierre CHABERT)

Annule et de remplace la délibération N°2019_71_SG du 10 juillet 2019 ;

Approuve pour un montant de 5 998 €, l'acquisition de la parcelle B 533 ;

Autorise Madame le Maire, à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à celle-ci.

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 2020-005-FIN :

D FERREINT demande s'il s'agit de la filtration de la pompe de basse pression ?

Mme le Maire confirme

D FERREINT regrette que cette information n'est pas été annoncée lors d'une réunion de la Commission des Arrosages. Les agriculteurs seront-ils informés s'il y a une coupure d'eau ? combien dureront les travaux ?

Mme le Maire répond que cela sera anticipé avec les ST et l'information sera faite aux agriculteurs utilisant l'eau d'arrosage

Communication des Infos diverses

Rappel des 2 tours des Elections Municipales les dimanches 15 et 22 Mars 2020

M. Fernand LEGIER annonce qu'il se retire de la vie publique et qu'après les élections municipales il met un terme à son statut d' élu. Il rappelle que depuis 1971 il a été heureux d'être au service de la collectivité et de ses administrés

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu après les élections au plus tôt le vendredi, au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin

Fin de la séance à 20h15